

CM-26-10-12-0--30

(0:01 - 1:19)

Jacob, Gérard, madame Rosset, madame des procurations, Aramie, M. Chabret, Dubois, M. Jean-Forestier à donner le pouvoir à Stéphane Forestier, Fumé Dumoulin, Jean-Luc Grise à donner le pouvoir à M. Guéjard, Lombardo, Mabilie, Alzyn à donner procuration à Floriane, madame Chabret à donner procuration à Laurence Ivany, Nanus Cazal, Loche, Guénet, M. Stéphane Forestier, madame Lemoyne à donner procuration à Magali Meunier, Larger, Ciceron, M. Toitot à donner le pouvoir à madame Roque, B, et madame Baudet à donner procuration à M. Tisseron. Donc le quorum est atteint, vous montrez la séance. Je propose de désigner en secrétaire de séance Laurence Ivany, assistée de l'Association des reponses.

(1:21 - 2:22)

Merci. Y a-t-il des questions orales ? Oui, nous aimerions connaître la fiche de poste du collaborateur de cabinet. Merci.

Deux questions. Pas de questions. Alors nous pouvons passer à l'ordre du jour.

Donc le point 1. Approbation du procès fédéral du conseil municipal de 28 septembre 2026. Y a-t-il des questions ? M. Tisseron ? Oui. Donc je voudrais faire la remarque là que le compris est à peu près correct dans ses débuts, mais le report de la question orale émise par Christian Toitot ne reflète pas du tout la réalité de ce qui s'est passé lors de ce conseil.

(2:23 - 3:37)

Et donc pour ça, nous voterons contre ce compris parce qu'il manque de sincérité dans le report de la question orale. Et je tiens à dire que sur, là par exemple, ce qui a été dit concernant mon propos avec M. Miesques, c'est tout à fait faux. M. Miesques a dit que mes deux remarques avaient été reportées dans le compte-rendu, mais je n'ai pas dit que deux remarques.

C'est tout l'ensemble de ce que j'ai soutenu lors de la commission qui n'appartient pas au compte-rendu de la commission et je n'ai pas dit que deux remarques. Sinon, ce n'est pas la peine d'aller aux commissions pour dire deux remarques. Donc c'est dommage que les propos de M. Toitot ne soient pas reportés.

Même le fond de la question n'y est pas. Donc on votera contre ce compte-rendu. Le fond des propos de M. Toitot concernant sa question orale ne fait pas partie du compte-rendu.

(3:40 - 6:10)

Alors, M. Tisseron, je vais vous répondre. Effectivement, j'ai lu quand Sandrine me l'a communiqué, communiqué le compte-rendu du conseil municipal précédent au conseil municipal. J'ai lu, on a vu ensemble.

Effectivement, il n'y avait pas tout ce qu'a dit M. Toitot en lisant ses recherches sur l'arbre. À l'issue du conseil municipal, Sandrine lui a demandé son petit texte qu'il avait fait. Après qu'on puisse l'intégrer dans le compte-rendu du conseil municipal, M. Toitot ne l'a pas fait et ne l'a pas communiqué après.

Voilà pourquoi les propos de M. Toitot au sujet de l'arbre ne sont pas reportés. Il me semblait dans l'ancien mandat que les propos, s'ils n'étaient pas donnés, nous on donnait nos propos parce que c'était plus facile pour Mme la secrétaire. Et ces propos-là étaient facilement retranscriptibles.

D'ailleurs, moi, je l'ai fait moi-même en utilisant un outil. Si vous voulez voir les propos, ils sont disponibles sur mon site internet. Mais je pense que faire le compte-rendu d'une commission ou d'un conseil municipal, c'est aussi reporter les propos.

C'est pas s'absoudre de les faire parce qu'on n'a pas pu les traduire. Merci M. Tisseron. Florence, pardon.

(6:16 - 6:39)

Je vais simplement reprendre la réglementation du conseil municipal. Je lis. Les textes et déclarations lus en séance par tout membre du conseil municipal devront obligatoirement être remis au secrétaire de séance au plus tard avant la clôture de la séance.

(6:39 - 7:15)

Le texte lu sera alors intégré dans le corps du procès verbal. Si le texte est transmis ultérieurement, il ne pourra être joint qu'en annexe au procès verbal. Alors, je veux juste mettre une parenthèse.

M. Tisseron, M. Toiteau avaient fait quand même des propos qui étaient quand même suffisamment longs à propos de cet arbre. Vous comprenez bien que si M. Toiteau avait remis le texte, ça aurait été beaucoup plus simple pour notre secrétaire de reprendre le texte et non pas recopier le texte. Voilà.

(7:17 - 8:02)

Merci, Florence, M. Tisseron. En fait, il ne faut pas allumer avant que le texte soit allumé. En fait, M. Toiteau avait pris des notes manuscrites.

En fait, il avait un guide. Il n'avait pas son texte. C'était un guide.

Et il a rodé autour de son guide. Donc, il a le droit de faire ça. Ce n'est pas une déclaration qu'il a faite, nue.

C'est un propos avec des paragraphes et c'était un guide manuscrit. Donc, on ne s'en sort pas. On est obligé alors de préparer toutes nos interventions avant chaque conseil municipaux.

(8:02 - 8:13)

Bon, là, moi, par exemple, pour l'EBS, j'ai préparé un texte. Voilà. Oui.

Là, je vais le donner. Ça, c'est clair. Est-ce qu'il faut que je le donne d'abord ? Ça, ce n'est pas clair.

(8:14 - 8:26)

Mais je ne suis pas sûr de dire, de déclamer exactement ce texte. Christian Toiteau, c'est ce qu'il a fait. Il avait ses grandes lignes manuscrites et il a rodé sur ses grandes lignes manuscrites.

(8:27 - 9:14)

Voilà. Il a reçu suffisamment de culture pour ne s'inspirer que de grands chapitres pour s'exprimer. Voilà.

C'est difficile. C'est vrai. Merci, M. Tisseron.

Je vais reprendre quelques points qui ont été dits. Laurence a précisé les règles du conseil municipal. Vous suivez les règles du conseil municipal, non ? Ce n'est pas vous qui avez... Ce n'est pas vous qui vous occupez des règles.

Et puis, en plus, les règles du conseil municipal ont été votées par deux groupes. Donc maintenant, vous suivez les règles. Et vous ne reprochez pas aux services qui ont un compte-rendu à peu près correct, puisque c'est des services à peu près bons.

(9:15 - 9:35)

Entre parenthèses, ironie. Donc vous faites attention à ce que vous dites sur les services, puisque les services sont aux services de selon vous. Il n'y a pas « à mon service », aux services de tout le monde.

Donc vous ne mettez pas en doute les services de la commune que selon vous. Je cite. Vous laissez finir.

(9:38 - 9:59)

Vous ne mettez pas en doute le travail des services, premièrement. Deuxièmement, si vous voulez que le compte-rendu soit tout à fait exhaustif, vous donnez le texte de M. Poitras. C'est quand même le minimum.

Oui, c'est le minimum. Ne vous arrêtez de faire des grands gestes. Ça ne sert à rien.

Vous parlez de l'ancien mandat. L'ancien mandat est fini. C'est un nouveau mandat.

(9:59 - 10:27)

Vous adaptez. On ne vous oblige pas à rester dans le conseil municipal si vous souhaitez rester. Vous adaptez aux règles que vous avez votées.

Vous adaptez aux services qui sont très bons, selon mon avis. Je vais vous donner la parole. Je suis libre.

Donc, M. Plateau a fait une des remarques exhaustives qui n'étaient pas dénuées de sens. Je l'ai vue sur votre site. On peut la retrouver sur votre site.

(10:27 - 10:37)

Les services vont aller sur votre site par an pour retrouver votre compte-rendu. Donc vous donnez votre compte-rendu si vous voulez que ça soit terminé. Sinon, il n'y aura plus de discussion.

(10:38 - 11:19)

Et puis, M. Tisserand représente une partie de la population. C'est bien. 35%.

C'est bien. Mais ça représente une certaine dignité. Je cite.

J'ai noté que vous l'avez dit. Nous sommes obligés de préparer. Excusez-moi de vous demander de travailler pour les 35% des gens qui ont voté pour vous.

Nous sommes obligés de préparer pour reprendre les ressources que vous enregistrez. Vous avez dit ça. C'est inadmissible de dire des choses pareilles.

Oui, vous êtes obligés de travailler. Vous êtes obligés de préparer. Et vous avez des choses à faire en tant qu'élu.

(11:19 - 16:50)

Comme nous, nous avons des choses à faire en tant qu'élu. Donc faites attention à ce que vous dites, parce qu'il ne faut pas vous lancer dans des diatribes où vous me tenez un bâton pour vous battre. Je me permets, M. Tisserand.

Vous voulez la parole ? Oui. Je vous écoute. Alors, vous parlez de règlement intérieur.

Dans le règlement intérieur, par exemple, il est noté qu'on doit avoir une note de synthèse pour le conseil municipal. C'est marqué. On a voté pour.

C'est marqué. Alors, M. Tisserand, je vais vous rappeler les règles. Quand c'est marqué par exemple, vous êtes pas obligé de compter.

Je vais vous rappeler les règles simples. Le règlement intérieur est sous les règles de la fonction publique. La fonction publique dit que quand il y a des délibérations qui sont présentées, la note de synthèse n'a pas d'intérêt.

Pourquoi ? Parce que quand les délibérations sont présentées, elles sont exhaustives et que la note de synthèse ne l'est pas. Donc, écoutez, vous pouvez essayer de tenir des choses, mais comme je vois, nous sommes pas obligés de préparer. Venez au moins au conseil municipal avec des arguments en un sens.

Parce que vous creusez un trou, là. Vous voulez qu'on passe au point suivant ? Vous avez d'autres choses à dire ? Alors, je vous remercie, M. Tisserand. On passe au point 2. Qui est contre le procès-verbal du 28 septembre 2026 ? Merci.

Qui s'abstient ? Merci à vous. Donc, on passe au point 2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025. Un numéro en place pour la délibération.

2026-06-16, 10 juin 2026. C'est Laurence qui nous présente cette délibération. Il convient de reprendre la délibération d'affectation du résultat de 2025.

Le montant global n'est pas remis en question. Simplement, il s'agit d'un problème de forme et pas de fond. Les 17 001 que nous avons mis au remboursement de la dette du capital en 2026 ne sont pas affectés au compte, au chapitre 1068.

Ils sont réintégrés au montant à affecter au R002. D'où le solde disponible affecté aux financements en fonctionnement à hauteur de 259 689,87. Merci, Laurence.

A-t-il des questions ? M. Tisserand. Oui, j'ai pas trop compris ce qui s'était passé parce qu'en fait, dans les papiers qui ont été donnés lors de la précédente délibération, j'ai pas trouvé de 242 688. Alors, juste, je sais que c'est un peu nouveau ordre, ça va prendre un peu de temps.

Juste, M. Tisserand, vous avez fini de parler. Je vais juste vous faire couper votre micro pour que Laurence soit au point de nous relayer. Juste une précision, s'il me permet.

C'est dans les annexes du M57, je n'ai pas trouvé ce chiffre-là. C'est pour ça que... C'est maintenant qu'on l'a testé. Il sera dans le billet 6. Alors, je vais laisser Samuel vous préciser ça.

Samuel. Excusez-moi. Dans l'annexe du PS M57, je n'ai pas trouvé les 242 688.

C'est pour ça que ça m'étonne. En fait, dans la délibération, il y avait les 242 688, mais dans le M57, j'ai pas trouvé. Et c'est pour ça que je ne comprends pas tout appel à erreur.

Bon, c'est une erreur, c'est pas grave, mais... En fait, les 17 001, on a mis aux 1068, doivent aller sur la ligne de solde de 259. Simplement, c'est que dans le fichier Excel qu'on vous envoie, dans votre tableau, en recette, le report, vous cumulez les 330, vous cumulez les 259 et vous cumulez ici les 295. Donc ça fait 885.

Je ne peux pas le dévoiler. Et ça, vous le retrouvez dans le tableau au niveau des recettes. Le dernier, la rentrée avant la synthèse.

Non, à la synthèse, d'ailleurs. Tableau de synthèse. Vous voyez, report, 885, 864.

Donc sur l'Excel. Tableau Excel, synthèse, recette, investissement, 885, 864. Vous le voyez ? Et bien ça, c'est 330 plus 259 plus 295.

Ici, 259, 330, une ligne au-dessus, et 295 ici, où on voit compte 001. Voilà. Et ça, c'est tout ça qu'il faut remettre dans le report de résultat.

(16:50 - 18:26)

Voilà. C'est pour ça que vous ne trouvez pas le 242... C'est bon, M. Tichran ? Oui, je suis... Merci, Samuel, pour ta réponse. Non, si je veux, c'est juste.

Merci, Samuel, pour ta réponse très correcte face à une question à peu près correcte. Donc nous avons passé au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Donc la délibération est acceptée.

Nous avons donc passé au point 3, qui est le budget supplémentaire 2026. Et c'est Laurence qui nous présente. Je vais vous présenter le budget supplémentaire.

Vous n'avez là que les totaux des grands chapitres. Je vais simplement vous donner les grandes lignes des budgets supplémentaires qui sont inscrits à chaque chapitre. Pour les dépenses de fonctionnement, chapitre 60, au BIS supplémentaire, nous inscrivons un montant de plus 77 600.

Nous avons notamment achat de prestations de services, plus 9 000. C'est notamment la restauration scolaire que l'on retrouve en recette du BIS. Fluides, gaz, électricité, plus 75 000.

Autre fourniture d'espace-fer, moins 11 000. Fourniture et petits équipements, plus 3 258. Je reviens juste sur les fluides, électricité.

(18:27 - 19:04)

Alors je m'intéresse notamment pour M. Tisserand. Nous avons une régularisation d'électricité déjà des années du temps du Covid, je crois. Et ça s'est mis sur plusieurs années.

Donc nous avons d'un côté la dépense puisque toute la régularisation a été faite. Les factures ont été annulées et il y a eu des nouvelles factures qui ont été émises. Et d'un autre côté, on retrouvera à un moment donné des recettes puisqu'ils ont fait des factures en débit et une régularisation au crédit.

(19:05 - 19:27)

En ce qui concerne les chapitres 61 et 62, services extérieurs, au PS, on inscrit un montant de moins 43 340 euros. Contrats ou prestations de services, moins 5 000. Entretien des terrains, plus 17 400.

(19:27 - 19:50)

Entretien voirie, moins 60 000. Les travaux sont reportés. Entretien matériel roulant, moins 4 000.

Autres frais divers, moins 4 500. Autres honoraires, plus 13 000. Les frais de portage de la rue de Duncour-la-Maison-Gaulle plus un terrain d'information.

(19:52 - 20:31)

Diverses publicités, plus 7 160 euros. Transport divers, moins 6 500. Transport piscine, car les cours ont été groupés, entre parenthèses massés, comme ils appellent ça les enseignants.

Autres services extérieurs, moins 1 900. Chapitre 63, impôts et taxes, nous n'avons rien inscrit au budget supplémentaire. Chapitre 64, frais personnels, pas d'inscription également au budget supplémentaire.

(20:33 - 21:30)

Chapitre 65, autre charge de gestion courante. BS supplémentaire, inscription, plus 83 500. Informatique divers, 15 000 euros.

C'est la migration informatique qu'on aura que sur cette année. Autre, 70 000 euros. Nous avons la démolition du Duncour et la Maison-Gaulle pour 34 000 euros.

Et nous avons 36 000 euros de débit aux entreprises suite à abandon du projet du bâtiment multidisciplinaire rue de Berne. Chapitre 66, charges financières. Budget supplémentaire, nous inscrivons, plus 6 300 euros.

C'est les intérêts de l'emprunt sous prix cette année. Chapitre 67, charges exceptionnelles. Budget supplémentaire, zéro.

(21:30 - 22:24)

Chapitre 68, dotations d'amortissement et aux provisions. Nous inscrivons au budget supplémentaire, plus 12 000 euros. Ce sont les dotations d'amortissement supplémentaires, car maintenant le calcul s'est fait pour ratatemporis.

Total des dépenses de fonctionnement inscrits au budget supplémentaire, plus 135 751 euros. Nous passons aux recettes de fonctionnement. Chapitre 70, ventes de produits fabriqués.

Proposition, budget supplémentaire, plus 12 178 euros. Restauration scolaire, épilogue scolaire notamment. On a eu la dépense tout à l'heure en restauration scolaire, donc on a la recette maintenant.

(22:24 - 29:13)

Chapitre 72, production immobilisée. On inscrit rien au budget supplémentaire. Chapitre 73, impôts et taxes.

Au budget supplémentaire, on inscrit 1926 euros. C'est le fonds de péréquation, ressources communes à l'Intercom, une régularisation. Chapitre 731, fiscalisation locale.

Nous n'inscrivons rien au budget supplémentaire. Chapitre 74, dotation, subvention, participation. Nous inscrivons au budget supplémentaire, plus 18 411 euros.

Le fonds FCTBA, moins 14 417. Autre organisme, plus 32 828 euros. Ce sont les aides diverses du SDGES, états et contributions petites en France.

Chapitre 75, autres produits de gestion courante. Nous inscrivons au budget supplémentaire, plus 34 000 euros. Nous avons autres produits divers, la démolition de la Maison-Gaulle.

En fait, on avait les frais de démolition et on l'a en recette, puisque c'est ce qu'on espère à l'issue du jugement du tribunal pour la personne qui a incendié, qui a été jugée pour incendier la Maison-Gaulle. Chapitre 76, produits financiers. Nous n'inscrivons rien au budget supplémentaire.

Chapitre 77, recettes exceptionnelles. Budget supplémentaire 2026, plus 20 400 euros. Ce sont des produits sur exercice antérieur.

C'est principalement la régule EDF remboursement. Comme je vous ai expliqué tout à l'heure, nous avons d'un côté la dépense et nous avons de l'autre, en recette, ce remboursement de la régule EDF. Chapitre 64, pas d'inscription au budget supplémentaire.

Totale recette de fonctionnement, plus 86 915 euros. Ce qui nous donne, en budget supplémentaire 2026, un excédent de fonctionnement qui est négatif de 48 836 euros. Au niveau de l'investissement, nous avons, pour le bâtiment, moins 52 572 euros.

Le terrain de Padel, moins 80 000 euros pour remboursement de l'étude et feasibility.
Alarme PPMS dans les écoles, plus 14 600 euros. Rénovation de la salle polyvalente, plus 16 000 euros.

Micro-crèche, payé scolaire, les frais d'études, plus 20 000 euros. Marché de voirie, moins 113 200 euros. Marché de voirie, moins 90 000 euros.

Remise sur marché de voirie car l'entreprise n'avait pas d'autre marché et donc pour faire travailler ses employés, il a diminué ce marché de voirie pour qu'on puisse nous donner du travail. Travaux divers, moins 24 000 euros. Matériel, moins 39 968 euros.

L'informatique, moins 47 660 euros. Logistique manifestation, plus 16 000 euros.
Investissement culture, zéro.

Investissement vie associative, zéro. Jeunesse, zéro. Environnement, plus 20 350 euros.

Projet d'hiver pour semaine montant. Urbanisme, plus 8 000 euros. Des frais de dossier d'hiver, PLU et droit de préemption commerciale.

Autre, plus 17 000 euros. C'est la dette en capital, c'est le renforcement du capital de l'emprunt pour l'année 2026. Investissement recettes, moins 371 243 euros.

Les subventions recettes pour 28 281 euros. Les points de compensation PBA, moins 4572 euros. Amortissement, plus 12 000.

Emprunt, moins 406 952 euros. Je vous lis le budget supplémentaire, la synthèse. Donc en fonctionnement, totale dépense, nous avons un total de 5 935 911 euros.

L'excédent disponible pour l'investissement, 228 728 euros que nous reportons. Total des recettes, 6 164 629. Au niveau de l'investissement, nous reportons notre excédent disponible pour l'investissement que nous voyons là-haut de 228 718 euros.

Nous avons les dépenses d'investissement pour 3 435 150 euros. Un report de résultats pour 885 654 euros. Des autres recettes d'investissement pour 491 496 euros.

Les subventions d'opérations courantes, 1 574 872 euros. Un emprunt pour 254 410 euros afin d'équilibrer nos dépenses.

CM-26-10-12-30--fin

A partir de cet endroit il faut ajouter environ 30 mn pour trouver le texte sur l'enregistrement

(0:00 - 0:39)

...pour 254 410 euros afin d'équilibrer nos dépenses. Voilà, j'ai terminé. Merci Laurent.

S'il y a-t-il des questions pour ce budget supplémentaire ou des remarques ? Monsieur le député, je vous écoute. Je n'ai pas... Allô ? Je n'ai pas pu assister à la commission finance. Béatrice Roch m'a remplacée et m'en a fait le rapport d'après ses prises de notes lors de la commission.

(0:39 - 1:06)

Les documents de préparation reçus sont des tableaux de chiffres sans commentaire ni explication. Zéro littérature. J'ai demandé par mail la maquette budgétaire au format Excel.

Comme je la recevais depuis deux mandats, pas de réponse. Il est très facile de fournir la maquette budgétaire M57 complète, soit au format Excel, soit au format PDF. Si je ne la reçois pas, c'est que vous ne voulez pas me la donner.

(1:08 - 1:24)

J'ai donc attendu les documents de travail pour ce conseil. Je ne constate aucune évolution visible sur la nature des documents. Pas de note explicative de synthèse, pourtant obligatoire pour une ville de plus de 3500 habitants.

(1:24 - 1:43)

Pas de maquette budgétaire complète répondant aux obligations réglementaires ou aux besoins de compréhension des élus. J'ai donc attendu le compte rendu de commission. Mais je n'ai rien appris de plus que les prises de notes de Béatrice.

(1:43 - 1:58)

Je m'élève donc contre ce manque de transparence au niveau de ce budget. Nous voterons contre ce budget supplémentaire pour plusieurs raisons. La première concerne la conformité de sa présentation par les documents fournis.

(1:58 - 2:20)

La deuxième est que ce budget correspond à des adaptations aux promesses de campagne qui impliquent des dépenses précipitées pour donner un semblant d'efficacité. Nous avons entendu lors de la campagne électorale que vous promettiez pléthore de services. Le budget personnel ne reflète pas cette promesse.

(2:20 - 3:50)

Bien au contraire, avec l'embauche en toute opacité, aussi bien dans la fonction que pour son coût, de votre collaborateur de cabinet, poste exclusivement dédié aux services de la mairie. Si le budget personnel n'augmente pas avec ce nouvel emploi, c'est que des services aux citoyens ont disparu. D'accord.

Vous étiez élu depuis quelle année? Je ne sais plus. Un certain temps. C'est bon, non, deux ou trois mois.

Je remercie d'avoir fait confiance à notre équipe. Puisque vous dites Dieu merci pour ce long cours que j'ai depuis mon enfance, c'est beaucoup qui est à ma place. Je pense que vous rigolez.

Vous êtes un blagueur. Oui, certainement. Certainement.

Les portes de la mairie sont ouvertes. Les grands livres sont à votre disposition. Je pense que depuis que je suis élu, même avant, je n'ai pas forcément le souvenir.

(3:50 - 4:00)

Ça fait que le troisième mandat où je suis élu, on vous l'a toujours dit. Les portes, elles sont ouvertes. Alors c'est sûr que ça implique de prendre votre voiture, de vous déplacer jusqu'à la commune et de travailler.

(4:01 - 4:21)

Alors il est évident que dans la pratique des collectivités, si vous voulez, on va vous demander de sortir de votre nid d'oiseaux pour prendre votre envol. On ne va pas vous mâcher la nourriture pour vous la mettre dans la bouche. Vous comprendrez bien que c'est bien normal.

(4:23 - 4:42)

Je suis un méprisant. Je m'excuse, mais c'est inadmissible qu'au bout de trois mandats, vous ayez encore ce genre de remarques. Vous avez accès à tout et vous osez dire que ça manque de transparence.

(4:42 - 4:50)

Et vous ne travaillez pas. Vous ne travaillez pas. Sincèrement, c'est inadmissible.

(4:50 - 5:24)

Alors les services sont à votre disposition, comme à la disposition des administrés, comme à la nôtre. Au même niveau, il n'y a jamais une fois où vous viendrez voir les services, on ne vous donnera pas les chiffres comptables. Mais pour ça, il faut travailler.

Je m'excuse. C'est triste, c'est dur. Je vous cite, vous me permettez de me dire si je me trompe.

(5:25 - 5:30)

Des dépenses précipitées. Je vous laisse me dire lesquelles. C'est à vous.

(5:37 - 5:56)

Encore aurait-il fallu avoir la liste des dépenses, parce que pour l'instant, on ne sait rien du tout. Est-ce que quelqu'un est capable de me faire le compte-rendu de ce qui a été dit ? Personne. Vous faites un compte-rendu, vous faites une remarque, et je vous pose la question.

(5:56 - 6:18)

Vous mettez quand même dans votre écrit des dépenses précipitées. Vous n'êtes pas capable de nous dire lesquelles. C'est pas sérieux.

J'ai l'impression de parler à un enfant de 6 ans. Quand vous préparez un compte-rendu et que vous dites les dépenses précipitées, citez-les-nous. Sérieusement, on est où là ? Je vous écoute.

(6:19 - 6:43)

Je n'ai pas à répondre à vos questions. Au sujet du travail, je suis prêt à travailler, à faire n'importe quoi. Depuis 2 ou 3 mandats où je suis aux finances, j'ai toujours reçu les fichiers Excel, ce qui me permet de travailler, de filtrer, d'appréhender le budget.

(6:43 - 7:45)

Là, je n'ai rien du tout. Je ne sais pas si vous avez vu les documents. Les documents, c'est exactement ce qui a été présenté.

Il n'y a aucun commentaire. Bon, je me suis toujours... J'ai titillé M. Wieswalder sur ses fichiers personnels, mais ça fonctionnait. Au moins, on avait ça.

Et là, on n'a rien du tout. J'ai regardé dans les textes. Normalement, vous devriez nous fournir pour pouvoir travailler une note de synthèse des principales dépenses, des objectifs.

On n'est toujours même pas... On n'a rien du tout. Là, qu'est-ce qu'il y a ? M. Wieswalder, je reprends la parole. Vous rigolez ? Continuez pas.

Vous êtes où, s'il vous plaît ? Dépenses précipitées, vous n'êtes pas capable de me dire de ce qu'il s'agit. L'ouverture de la porte de la mairie est accessible à tout le monde. Vous n'ouvrez pas la porte de la mairie.

(7:45 - 8:10)

Vous ne venez pas lire les grands livres. Vous ne travaillez pas, puis vous venez là, vers Côte-Chaux. Ça ne marche pas.

Parce que si vous arrivez pour nous critiquer sans argument, ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens. J'ai pas fini.

Et après, je laisserai la parole à Laurence. Vous dites qu'on a retiré des services parce que la masse salariale est la même. Alors, je vais reprendre les points un par un.

(8:12 - 8:42)

Quelles dépenses précipitées ? Point 1. Quels services on a retirés ? Point 2. Vous ne saurez pas, mais j'imagine que c'est facile de pédiquer, exactement. Quel est le coût du collaborateur de cabinet ? Vous pensez que je vais vous donner son salaire ? Vous êtes sur une autre planète. Je ne donne le salaire de personne ici.

Et c'est bien normal. Et je ne vous demande pas votre retraite. Vous ne demandez pas le salaire des services de selon vous.

(8:43 - 8:59)

Donc ça, ça fait 3 points déjà. Donc, vous dites, depuis des années que vous êtes délégués, que vous êtes prêts à faire n'importe quoi. Eh bien, je vais laisser la parole à Laurence.

Je vous confirme. Vous faites n'importe quoi. Vous n'avez zéro argument.

(8:59 - 9:03)

Vous levez les bras au ciel. Vous paraissez ridicule. Je l'entends.

(9:03 - 9:14)

Mais si encore vous pourriez répondre à une, deux, trois questions, j'aurai l'ouverture nécessaire pour vous permettre de dire, M. Tisseron, que vous avez raison. Et vous dites n'importe quoi. Laurence.

(9:16 - 9:31)

Merci Mathieu. Alors, M. Tisseron, je peux répondre par rapport à cette amoxèle où vous faites déjà une fixation. Excusez-moi, mais je vous ai déjà fait une remarque à la commission de finances, d'une commission de finances précédente.

(9:31 - 9:50)

Vous étiez plus axé sur vos tableaux Excel que sur les chiffres que j'annonçais et les projets qui étaient annoncés. Oui, c'était, je crois, avant les vacances, avant juillet-août. Les tableaux Excel avaient été transmis par notre ancien maire, Daniel Buchwalder, parce qu'il le voulait bien.

(9:51 - 10:05)

Nous avons là un nouveau maire et les tableaux Excel ne vous seront plus transmis. Donc, inutile de revenir à chaque fois sur le sujet. C'est inutile, ils ne vous seront pas transmis.

(10:05 - 10:18)

Par contre, comme Mathieu vous a dit, le bureau de M. Mougeot est ouvert. Si vous avez besoin de détails, vous pourrez y aller. Quant au BS, c'est le budget supplémentaire.

(10:19 - 10:29)

Vous pouvez bien dire ce que ça veut dire. Il nous reste trois mois jusqu'à la fin de l'année et nous avons prévu des dépenses. Donc, c'est une prévision.

(10:32 - 10:52)

Au niveau des chiffres, vous ne savez pas ce qu'il y a, etc. Si vous avez lu le compte-rendu de la commission de finances qui vous a été transmis, ce que je vous ai lu ce soir-là, c'est exactement le reflet de la commission de finances. Voilà.

(10:59 - 11:16)

Attendez, je vais vous rappeler un rôle. Je vous écoute, M. Tiron. Moi, j'en suis au fait qu'avec le dossier du conseil municipal, vous devez nous fournir une note synthèse du budget supplémentaire.

(11:16 - 11:31)

Vous devez nous fournir les annexes du budget supplémentaire. C'est exactement ça. On doit connaître toutes les tendances, toutes les grandes dépenses.

(11:32 - 11:45)

Le compte-rendu de la commission de finances, on ne l'a pas reçu dans les délais qui concernent le conseil municipal. On n'avait pas toutes les données pour analyser le budget. C'est là où j'en suis.

(11:48 - 12:03)

Merci, M. Tiron. On a bien compris que vous ne voulez pas travailler, que vous voulez qu'on vous lâche sous la bouche. Est-ce que vous voulez qu'on en finisse ou qu'on a encore des questions ? Vos propos sont malhonnêtes.

(12:04 - 12:19)

Vous n'avez de cesse que de me ridiculiser et ça, je ne l'admets pas. Parce que là, c'est trop facile de dire. On dit des indries, on ridiculise l'autre pour dire que je suis complètement incapable.

(12:19 - 12:29)

Mais les commissions, moi, je les connais. On a assisté aux mêmes commissions. Jamais je ne vous ai vu prendre un stylo, prendre des notes.

(12:30 - 12:37)

Les budgets, moi, je les connais quand même. Bon, maintenant, j'espère que vous les connaissez parce que sinon on est mal. Je vous remercie, M. Tiron.

(12:38 - 12:50)

Mais c'est trop facile de baver sur les autres, de dire... Oui, oui, M. Tiron. Écoutez, je me permets, il n'y a pas de gens incapables. Il y a souvent des gens qui ne travaillent pas beaucoup.

(12:50 - 13:07)

Donc, si vous n'êtes pas incapables, je n'ai pas de doute là-dessus, vous allez être très intelligents. Donc, si vous travaillez, je vous pose la question. Quelles dépenses sont-elles précipitées ? Je ne répondrai pas à cette question bêtement.

(13:07 - 13:14)

Vous avez l'aménagement ? Ben oui, pourquoi pas ? Je vous écoute. Je n'ai pas à vous répondre. Bon, je vous remercie.

(13:15 - 13:31)

Alors, M. Tiron, j'ai vers moi la maquette. Et elle est à votre disposition. Merci, Laurence.

(13:32 - 13:39)

M. Tiron, je vous écoute. C'était facile de transférer la maquette en format PDF ou au format Excel. Je ne vois pas où est le problème.

(13:39 - 13:53)

Bon, allez, on tourne au rond. Alors, ce que je voulais vous dire, je tenais à remercier les services de la Commune, mais également mes collectifs. Pourquoi ? J'ai souhaité donner un objectif pour ces prochaines années.

(13:53 - 14:21)

Je pars du principe qu'un objectif est un point qui nous permet à court, moyen ou long terme d'avoir une vision et d'avancer vers ce point. L'objectif, alors, il y a des obligations de moyens, mais il n'y a pas d'obligation de résultats à partir du moment où c'est le matin pour se donner à fond. Pourquoi ? Parce qu'il y a des aléas qui nous empêchent parfois de réaliser nos objectifs.

(14:21 - 15:04)

L'objectif donné pour le budget de 2026 qui sera validé au compte administratif, c'était de ne pas faire de dettes en dehors des projets. On retrouve au budget supplémentaire 254 000 euros de dettes avec une fin de ligne de la salle équivalente qui est un projet de 216 000 euros. Ce qui fait un delta entre 254 000 et 216 000 divisé par le nombre d'habitants de 6,33 euros pour l'année, 50 centimes de dettes par habitant.

(15:05 - 15:49)

Alors, je tiens à remercier mes collègues, tous impliqués pour ce concours, mais également les services pour cet objectif qui a été réalisé à 99,99% dans une période où les finances publiques sont malmenées. Merci à vous. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je ne vois pas.

Nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre le budget supplémentaire ? Des abstentions ? Donc le point du budget supplémentaire bosse. Je vous en remercie.

(15:49 - 16:20)

Et nous passons au point suivant qui est le point 4, modalité de mise à disposition du public d'un dossier présentant la modification simplifiée numéro 2 du PLU en mise en compte pas de liquidité, pardon, avec le SCOT du pays montréalais. C'est Alain qui nous le présente. Alors en fait, il s'agit du comment définir les modalités de mise à disposition du public telles que la des Mathieu.

(16:21 - 16:48)

Je passe sur les différentes lignes de délibération qui apparaissent dans les années précédentes. Juste un petit point sur le PLU. Les quatre principales grandes lignes, c'était adapter les besoins en matière de développement résidentiel, évaluer les capacités de production de logements, rendre les OAP réalistes et intégrer les enjeux environnementaux.

(16:49 - 17:15)

Bien, le projet de modification à l'exposé de ces motifs sont mises à disposition, bien sûr, du public, et ce pendant un mois. Ce sont les conditions qui lui permettront de formuler ces observations. Ces observations seront ensuite enregistrées et conservées et les modalités de mise à disposition seront précisées par le conseil municipal et portées à connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

(17:16 - 17:38)

Alors, cette mise à disposition se fera, ce pendant un mois, à compter du 26 octobre et jusqu'au 26 novembre de cette année. Bien sûr, au jour et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à l'exception des jours perdus. Il y aura bien sûr un registre de consultation publique pour consigner toutes les remarques.

(17:40 - 18:10)

Le dossier sera bien sûr notifié aux personnes publiques qui pourront également formuler leurs remarques. A l'issue de cette mise à disposition, le bilan en sera présenté au conseil municipal qui élibérera par délibération motivé le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public. La commission du humanisme réunie le 25 septembre 2026 a émis un avis favorable.

(18:13 - 18:40)

Merci Alain. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci Alain.

Ce point passe à l'unanimité. Le conseil approche de sa vingt. Vous avez pu recevoir, comme à son habitude, les décisions des arrêtés du maire.

(18:42 - 19:08)

En information, avant les questions orales, le 27 octobre, à 9h30, place Croix-Arts, aura lieu la cérémonie d'hommage à Henri Ferté pour les centaines de sa naissance. Avant de préciser la date du prochain conseil municipal, nous passerons aux questions orales. M. Tisserand, je vous écoute.

(19:10 - 19:38)

Comme nous l'avons fait remarquer lors du BS, le collaborateur de cabinet semble prendre l'enveloppe d'emploi rendant des services à la collectivité selon courtoise. Quel avantage va retirer le citoyen de la création d'un tel poste ? Quelles compétences sont exigées et mises en oeuvre dans cette fonction ? Vous avez fini ? Oui. M. Tisserand.

(19:39 - 20:03)

Alors, précisez-moi la partie enveloppe. Oui. Il y a une partie enveloppe, parce qu'en fait, comme j'ai fait remarquer, l'enveloppe globale du personnel n'a pas augmenté, donc il y a forcément un budget qui est affecté à ce poste-là.

(20:06 - 20:35)

Cette enveloppe-là aurait pu être affectée à de l'autre personnel. De qui ? Je ne sais pas. Pour faire de l'entretien, nettoyage, entretien, des personnes, un spécialiste, un électricien, rendre un service à la commune.

(20:36 - 20:53)

Éviter de prendre, par exemple, de la sous-traitance ou autre. Augmenter les compétences du personnel communal. Entretien, nettoyage, spécialiste, électricien, oui.

(20:55 - 21:20)

Comment vous dire le contraire ? Mais du coup, le remettement du collaborateur de cabinet n'a pas de sens, et c'est donc une personne ignorante qui n'est pas capable. C'est ça ? Je ne dis absolument pas ça. Je me pose la question sur quel bénéfice va en trouver le salon courtois moyen.

(21:21 - 21:40)

Alors, un exemple typique de ce que peut faire notre directeur de cabinet. On reçoit 5 ou 6 mails par jour, ou appels, ou personnes qui viennent en délit. Une partie a des questions qui sont plus politiques que techniques.

(21:41 - 22:08)

Le collaborateur de cabinet, et c'est la difficulté du maire, c'est qu'il n'a pas de difficulté. Et en fait, il nous aide, que ce soit les collègues élus ou moi-même, à démultiplier les réponses aux administrés. Ce qui, je pense, est plutôt un avantage pour les salons courtois, puisqu'il est assez rare que les salons courtois n'aient pas de réponse depuis son arrivée.

(22:08 - 22:35)

Et nous, on fait un compte-rendu, plus que de manière journalistique, pour qu'aucune personne qui écrive à l'écrit, par mail ou par appel, n'ait de réponse à son compte. D'autres questions ? Il y avait la partie compétences exigées. Dites-moi.

(22:35 - 22:50)

Quelle est, à votre avis, les compétences exigées d'un directeur de cabinet ? Je vous écoute, puisque vous avez les réponses. J'ai pris le parti de ne pas répondre aux questions, vu que c'est moi qui la pose. C'est bien.

(22:50 - 23:05)

Bonne question. Je vous l'ai dit à la commission personnelle, puisque vous vouliez savoir son salaire, vous ne savez pas son salaire. Vous vouliez savoir ses diplômes, vous ne savez pas ses diplômes.

(23:06 - 23:12)

Il est là. La dernière fois, j'ai entendu en offre qu'il se présente, il ne souhaite pas se présenter. Je ne vais pas l'obliger.

(23:14 - 23:25)

Vous avez, en commission personnelle, regretté qu'il n'ait pas de diplôme. J'imagine que vous avez eu accès à... Non, je ne sais pas. Non ? Je ne sais pas s'il n'a pas de diplôme.

(23:25 - 23:28)

Je ne sais pas. Vous m'avez demandé s'il avait des diplômes dans la politique. Je vous ai dit non.

(23:29 - 23:49)

Ça avait l'air de vous déranger. En fait, quand on approche quelqu'un, on essaie de trouver une certaine... disons, quelqu'un avec des compétences qui nous complètent. Je cherchais quels étaient les compléments de compétences dont vous aviez besoin.

(23:50 - 24:04)

Je vous ai répondu. D'autres questions ? Je vous remercie. En information, le prochain conseil municipal aura lieu le 27 décembre, à 19h30, en Béninie.

(24:05 - 24:23)

Et je vous souhaite une bonne semaine. Non, non. Je voulais juste savoir qui assurera l'intérim aux CCRS dans les arrêts.

(24:25 - 24:43)

Ah, oui. Pour l'instant, l'intérim pour Béninie c'est assuré par Samuel, en ce qui concerne notamment la partie délibérative. Les ressources humaines pour la partie RH, s'il y a besoin, et Éric Mougeot pour la partie comptabilité.

(24:45 - 25:00)

Et bien évidemment, les fiduces et salés, que je remercie dans cette période difficile. Et toutes les personnes que j'ai précitées pour leur énergie supplémentaire face à ce drame. Voilà.

(25:01 - 25:04)

De rien, je vous souhaite une belle soirée à tous.